

GAMME et TONALITÉ

Résumé

Nous avons déjà longuement parlé de gammes et de tonalités. Dans cette annexe, nous reportons simplement des définitions de la gamme et de la tonalité trouvées sur Internet ainsi que dans le dictionnaire Larousse.

Nous y ajoutons nos commentaires et notre propre point de vue.

Gamme sur Internet

<http://www.lire-les-notes.com/definition-gamme-musicale.html>

Une gamme musicale est une suite de notes conjointes, la dernière répétant la première à l'octave supérieure si elle est ascendante, ou inférieure si elle est descendante.

<http://www.fasilamusique.com/formationmusicale/definition-gamme/>

Il s'agit de la succession de sons ascendants ou descendants suivant une échelle d'intervalles précise.

La gamme chromatique se compose de la succession de tous les demi-tons d'une octave.

La gamme diatonique se compose d'une succession précise de tons et de demi-tons d'une octave.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Musique#Gammes>

Une succession de notes voisines (ou conjointes) forme une gamme. Celle-ci est donc une succession de sons ascendants (de plus grave au plus aigu) ou descendants (du plus aigu au plus grave). Lorsqu'elle respecte la loi de la tonalité, il s'agit d'une gamme diatonique.

<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/gamme>

En musique, suite des sept notes principales rangées dans leur ordre naturel.

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/gamme/>

Série montante ou descendante de notes.

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/gamme/36017>

Fragment de l'échelle musicale qui se caractérise par sa structure.

[Larousse 1993](#)

Série de sons conjoints, ascendants ou descendants, disposés à des intervalles convenus, dans un système musical donné.

Notre point de vue sur la gamme

Les textes ci-dessus montrent qu'il est extrêmement difficile de donner une définition simple, claire, et immédiatement compréhensible du mot gamme. Les notions de « notes conjointes », de « loi de la tonalité », de « d'ordre naturel », de « structure d'une échelle musicale » sont tellement vagues ou incertaines que les définitions données ont une validité douteuse. Quand il est fait référence au ton (ou au demi-ton), il s'agit implicitement du ton « tempéré » alors qu'il en existe une infinie variété. En fait, le seul véritable point commun à toutes les gammes possibles est qu'il s'agit toujours d'un ensemble limité de notes. Mais encore faut-il que cette notion de note soit parfaitement définie, ce qui est rarement (jamais) le cas.

Le site http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_gammes_et_modes donne, sans bavardages inutiles, un grand nombre d'exemples de gammes utilisées de par le vaste monde.

Tonalité

<http://www.lire-les-notes.com/definition-gamme-musicale.html>

Dans le cas de la tonalité, la gamme est la succession ordonnée des sept degrés associés à un mode donné, présentés généralement de manière ascendante depuis la tonique.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Tonalit%C3%A9>

Une tonalité se définit comme une gamme de sept notes, désignée par sa tonique (appartenant à l'échelle diatonique) et son mode (majeur ou mineur) : par exemple, la « tonalité de *sol* majeur ».

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/tonalite/>

Organisation des sons selon une gamme.

<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/tonalit%C3%A9>

Ensemble des caractères liés au choix d'une tonique déterminée.

<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/tonalite>

Caractéristique d'un système musical définie par l'ordre des intervalles dans l'échelle des sons.

Manière dont les sons musicaux sont organisés selon une échelle type où les intervalles se succèdent dans le même ordre et où le premier degré de chaque gamme se trouve au centre de deux quintes caractéristiques.

<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/tonalit%C3%A9>

Caractère des tons et des modes, caractère des morceaux écrits dans ces tons et ces modes.

[Larousse 1993](#)

Ensemble des relations entre les degrés hiérarchisés d'une échelle de sons ou d'une gamme, par rapport à la tonique.

Notre point de vue sur la tonalité

Là encore, la limpidité et la simplicité ne sont pas les points forts des définitions ci-dessus mais on doit reconnaître qu'il est difficile de faire beaucoup mieux en 3 ou 4 lignes.

Pour moi, la tonalité est liée de façon incontournable à la gamme diatonique, quelle que soit son mode de construction, que ce soit par réduction d'un ensemble de six quintes (pas forcément égales) ou par extraction de l'ensemble des 12 notes d'une gamme chromatique.